

BULLETIN D'INSCRIPTION

Université d'automne
27 et 28 novembre 2021
Espace Reuilly
1 rue Riesener – 75012 Paris
M° Montgallet ou Dugommier

Nom

Prénom

Adresse

CP

Localité

Tél

E-mail

Section

Organisme (si nécessaire)

**Tarifs d'inscription
à l'université d'automne
des 27 et 28 novembre 2021**
Chèque à renvoyer
à l'ordre de la LDH
138, rue Marcadet – 75018 Paris

Inscription pour les deux jours
 Plein tarif : 24€
 Tarif réduit : 12€
(étudiants ou moins de 25 ans ou
résidant hors IDF ou sans emploi)

Inscription pour une journée
 samedi 27 novembre 2021
 dimanche 28 novembre 2021
Plein tarif : 12€ / Tarif réduit : 6€
(étudiants ou moins de 25 ans ou
résidant hors IDF ou sans emploi)

Conformément aux mesures sanitaires
en vigueur.

SOCIÉTÉS CONFRONTÉES À UNE CRISE GLOBALE : LES DROITS EN JEU !



SOCIÉTÉS CONFRONTÉES À UNE CRISE GLOBALE : LES DROITS EN JEU !

Deux crises globales marquent ce début de siècle. Après la crise partie de la finance en 2008, nous avons le déclencheur sanitaire de 2019 avec la Covid. Dans les deux cas, une cause initiale conduit très rapidement à des crises multiples, de fait systémiques car touchant toutes les composantes de ce qui met en jeu l'effectivité de l'accès aux droits : l'économique, le social, le démocratique, l'environnemental, le culturel, les libertés publiques.

Les inégalités (au sein de chaque pays et entre les pays) se traduisent en de multiples vulnérabilités pour des populations entières. Dans ces crises globales, les vulnérabilités se conjuguent. Davantage de personnes sont touchées, et encore plus nombreuses qu'en temps normal sont celles qui cumulent les effets de ces vulnérabilités. Ceci reflète un système qui individualise, qui rogne continuellement sur les protections collectives. La crise a une nouvelle fois posé la question de ce qui est commun, de ce qui doit être en partage, de ce qui doit traduire les solidarités dans une société. Au final, c'est l'accès effectif aux droits qui est l'enjeu. On a alors bien vu qui sont les deux acteurs clefs qui contribuent par leurs actions à contrecarrer l'atomisation des individus, leur isolement : les institutions et l'organisation de la société civile.

Selon les pays et leurs situations, on a constaté une diversité d'articulations entre les institutions et les sociétés civiles qui s'organisent pour résister aux effets de la crise. Elles se complètent ou pas. Lorsqu'il y a absence des institutions, cela pose des défis que la société civile ne peut pas tous toujours relever.

La réponse des autorités s'est aussi manifestée avec des tentations autoritaires, des replis nationalistes et xénophobes. La remise en cause des libertés (libertés individuelles, libre circulation, citoyenneté) s'est poursuivie, et souvent même accélérée. La course aux profits et la crise climatique n'ont pas cessé...

D'un autre côté, le temps de la pandémie a aussi mis en lumière de multiples formes de mobilisations, souvent enthousiasmantes, qui ont redonné sens aux valeurs de solidarité, de justice et de commun. On a vu en action les aspirations à une citoyenneté responsable, à la transition écologique, à une information libre reposant sur les faits et permettant de réfléchir aux enjeux collectifs, une recherche publique au service des besoins collectifs et non pas guidée par l'accaparement de profits. L'université d'automne va donc être consacrée à l'analyse de tous ces éléments qui sont parties d'une même crise globale.

Elle va proposer à la discussion des leçons qu'on peut tirer au regard des combats pour les droits et les libertés dans le monde. Pour cela, nous appuierons sur les phénomènes en cours au plan international, nous réfléchirons ensemble à la façon dont la communauté internationale, dans ses divers espaces (parmi lesquels l'Union européenne), fait face aux défis de cette crise systémique. Nous questionnerons le fonctionnement de la « communauté internationale » ainsi que les réactions des populations avec les diverses formes de citoyenneté, de construction du commun, de place des solidarités.

 **LdH — Ligue des droits de l'Homme**
138 rue Marcadet – 75018 Paris
Tél. 01 56 55 51 00 – Fax 01 42 55 51 21
ldh@ldh-france.org – www.ldh-france.org

Université d'automne
27 et 28 novembre 2021

Espace Reuilly, 1 rue Riesener
75012 Paris
M° Mongallet ou Dugommier

Ligue
des **droits de
l'Homme**

FONDÉE EN 1898



© DR

SAMEDI 27 NOVEMBRE / MATIN

9H30 - ACCUEIL

Emmanuelle Pierre-Marie,
maire du 12^e arrondissement
de Paris

Présentation de l'Université d'automne

Gérard Aschieri,
rédacteur en chef de *Droits &
Libertés*

10H - 12H

Les crises systémiques amplifient inégalités et vulnérabilités, et font reculer les droits

*Qu'est-ce qui fait qu'une crise
devient globale ? Comment
jouent les interactions dans des
sociétés complexes, des
économies intégrées ? Qu'est-ce
qui fait que les crises fragilisent
l'accès aux droits avec des effets
différenciés et cumulatifs ?*

Benjamin Coriat, économiste,
professeur émérite de l'Université
Sorbonne Paris-Nord

Sophie Crozier, neurologue en
CHU, co-animatrice du Collectif
inter hôpitaux et membre du
Comité consultatif national
d'éthique

Animation :
Jan Robert Suesser,
coresponsable du groupe de
travail « Europe » de la LDH

12H - 14H

Déjeuner

SAMEDI / APRÈS-MIDI

14H - 15H30

Les institutions internationales et l'accès aux droits : leçons issues de la

crise et propositions

*Les orientations usuelles des
institutions internationales ont été
percutées par les effets de la
crise globale. Comment cela
s'est-il traduit ? Quelle est la
durabilité des évolutions
constatées ? La place des
institutions internationales
sera-t-elle renouvelée après le
temps d'intensité de la crise
globale ?*

Bertrand Badie, politiste,
professeur émérite à l'Institut
d'études politiques (IEP)

Bernard Thibault,
syndicaliste, membre du conseil
d'administration de l'Organisation
internationale du travail (OIT)
jusqu'en 2021

Animation : **Patrick Baudouin**,
président d'honneur de la FIDH

15H30 - 15H45

Pause

15H45 - 17H15

Les libertés sous pression : de la sécurité face au terrorisme à la sécurité face à la crise sanitaire

*Dans nos sociétés, l'aspiration aux
sécurités est forte. Elle est
instrumentalisée de multiples
façons, se trouvant mise alors en
compétition avec l'aspiration aux
libertés publiques. Si le
phénomène est général, la mise en
tension entre libertés et sécurités
prend des formes diverses selon
les pays, les politiques publiques,
les contextes et les orientations
politiques... Les enjeux pour les
sociétés sont toujours essentiels.*

Lucien Castex, chercheur à
l'université Sorbonne-Nouvelle,
président du comité scientifique
d'Internet Society France

Stéphanie Hennette Vauchez,
professeure de droit public à
l'Institut universitaire de France,
directrice du Centre de recherches
et d'études sur les droits
fondamentaux.

Agnès Callamard, rapporteure
spéciale du Conseil des droits de
l'Homme de l'ONU, secrétaire
générale d'Amnesty international
Animation : **Maryse Artiguelong**,
vice-présidente de la FIDH et de
la LDH

17H15 - 18H

Construire les solidarités : une réponse à la crise dans le monde

Olivier de Schutter, juriste,
rapporteur spécial de l'ONU sur
l'extrême pauvreté et les droits de
l'Homme

DIMANCHE 28 NOVEMBRE / MATIN

9H - 10H30

Vulnérabilités, résistances et solidarités : comparaison internationale vue du terrain

*Les conséquences de la
Covid-19 ont particulièrement
touché les quartiers populaires
urbains, cela dans tous les pays,
de tous les continents. Pour les
personnes, les incertitudes se
généralisent et il faut faire face à
de multiples urgences
immédiates. L'assignation à
territoire se renforce en même
temps que les autonomies
régissent. Cependant, les
relations sociales s'actualisent
différemment selon les
contextes, de même que les*

*rapports aux institutions, les
modes de solidarité
intergénérationnels, les modes
de résistances...*

Mama Sow, professeur à
l'Institut d'éducation populaire et
des sports, président des Ceméa,
Sénégal

Francesca Dolcetti,
chercheuse psychosociologue,
psychanalyste, Italie

Joëlle Bordet, chercheuse
psychosociologue, France

Animation : **Daniel Boitier**,
coresponsable du groupe de
travail « Laïcité » de la LDH

10H35 - 10H45

Pause

10H45 - 12H15

Le(s) commun(s) comme réponse systémique

*Les communs sont une
composante des réponses qui
assurent l'accès collectif à des
services. L'approche par les
communs appelle démocratie et
préservation de la durabilité...
Comment se retrouve-elle dans les
réponses citoyennes en temps de
crises systémiques ?*

Cécile Duflot, directrice
générale d'Oxfam France

Gérard Salem, professeur des
universités, secrétaire de
l'International Society of Urban
Health

Gaëlle Krikorian, chercheuse
en sciences sociales, militante
dans les domaines de l'accès aux
soins et des droits des minorités

Animation : **Philippe Laville**,
membre du comité central
de la LDH

12H15 - 14H

Déjeuner

DIMANCHE / APRÈS-MIDI

14H - 16H

Les sociétés civiles entre résistances et constructions d'alternatives

*L'aspiration démocratique, la crise
climatique, les combats pour
l'égalité ont donné lieu à de
multiples mobilisations au fil des
dernières années, entre
résistances et constructions
d'alternatives. Y a-t-il des leçons
particulières à discuter avec ce qui
s'est passé depuis l'irruption de la
Covid, en particulier du point de
vue de l'aspiration à l'effectivité
d'accès aux droits ?*

Nicolas Souveton,
vice-président de la Fédération
des mutuelles de France (FMF)

Raffaella Bolini, coprésidente
du Forum civique européen

Gus Massiah, membre du
conseil scientifique d'Attac et du
conseil international du Forum
social mondial (FSM)

Lila-Brune Remy, Youth For
Climate

Aude Hadley, responsable du
pôle Amérique latine et Caraïbes
au Secours Catholique - Caritas
France

Animation : **Malik Salemkour**,
président de la LDH

Conclusion

Malik Salemkour, président
de la LDH.

AGIR POUR LES DROITS AU SEIN DE LA LDH

“

La Ligue des droits de
l'Homme (LDH) est une
association généraliste.

Pour se construire,
l'humanité a besoin de
la réalisation effective
des droits civils et
politiques, des droits
économiques, sociaux,
culturels et écologiques.

Ni l'avenir du monde,
ni la citoyenneté ne
peuvent se diviser.

La LDH considère que
les droits se confortent
les uns les autres.

”